

AVENIR DU PEUPLE

FEUILLE LYONNAISE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

BUREAUX: Rue des Boitiers, 1.

SOMMAIRE.

Dépêche télégraphique. — Nouvelles de Paris. Décision d'une réunion de représentants. Un amendement à la proposition de M. Rateau. Le rassemblement. — Lettre du citoyen F. V. Raspail. — De l'Assemblée nationale. — Discours de M. Bugeaud. — Nouvelles locales. Arrivée du chef de l'armée des Alpes. Le Conseil municipal de la Croix-Rousse. De l'arrestation d'un marchand de vin de Serin. Lettre de M. l'abbé Nègre.

Feuilleton: Le docteur Estival.

Dépêche télégraphique.

La dépêche qui suit est arrivée hier soir à Lyon.

Paris, 5 février, à 7 h. et 1/2 du soir.

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets des départements.

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu les explications que je lui ai présentées au nom du gouvernement, vient d'adopter l'ordre du jour proposé par le général Oudinot.

Feuilleton publié par l'*Avenir du Peuple*.

LE DOCTEUR ESTIVAL.

Histoire d'un lion apprivoisé.

(Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

Gérard se leva, fit trois ou quatre tours dans la chambre, alla tambouriner du bout des doigts sur l'un des carreaux de la fenêtre; après quoi, détournant ses yeux du boulevard, avec un profond soupir:

— Ecoutez, docteur, vous êtes trop bon pour que je vous refuse de vous faire plaisir; changez quelque chose à votre programme et je me rends.

— Tout de bon?

— Tout de bon.

— Eh bien, que veux-tu que je change? Si cela se peut, je ne demande pas mieux. Tu veux?

— Une misère. D'abord que la veuve, — si vous tenez à ce que ma femme le soit. — au lieu d'être jeune, ait de soixante-cinq à soixante-quinze ans. J'aime mieux soixante-quinze.

— Comment, tu demandes...

— Laissez-moi achever. Qu'elle soit hypothéquée d'une large pituite ou d'un bon catarrhe. J'aime autant le catarrhe, ou même l'un et l'autre.

— Après?

Après, et surtout qu'elle n'ait pas moins de trente mille livres de rente, en bonnes rentes sur l'Etat, dont nous nous ferons donation entre vifs, et dont elle me confiera la gestion de son vivant. Je m'y connais.

— Après?

— C'est tout.

— C'est là ton ultimatum?

— Mon Dieu oui. J'espère que je ne suis pas trop exigeant?

— Fichtre!

— La prudence est la mère des bons ménages. Moyennant ces petites conditions, je passe à ma veuve absolument tout: elle peut avoir un serin des Canaries, un chasseur à moustache,

« Une majorité de 122 voix s'est prononcée...

(Interrompue par la non-communication entre Dijon et Lyon.)

Bulletin parisien.

Hier soir la réunion de la rue de Poitiers a décidé qu'elle ferait appel à toutes ses forces, et qu'elle marcherait avec ensemble dans le scrutin sur l'enquête qui aura lieu aujourd'hui. Elle présentera un ordre du jour à peu près en ces termes: « Attendu que le bulletin sur la journée du 29 janvier; publié dans quelques journaux, est offensant pour l'Assemblée et est désavoué par le ministère, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. » C'est le général Oudinot qui a été chargé de déposer cet ordre du jour, sur le bureau du président.

— Au nombre des amendements sur la proposition de M. Rateau relative à la dissolution de l'Assemblée nationale, voici une nouvelle proposition de Lanjuinais.

Article premier. — Il sera immédiatement procédé à la première délibération de la loi électorale.

ches, un chat angora, une vieille bonne, un perroquet vert, un roquet; elle peut priser comme un Suisse, porter un ver-tugadin, une robe de soie couleur de caca-dauphin, et charger son nez d'une paire de besicles; elle peut chanter et danser même, et je l'y engage, tousser, dormir, faire sa partie de *bête-ombrée*, avec tout autre qu'avec moi, cela m'est parfaitement inférieur. Liberté pleine et entière. Je ne m'inquiéterai pas le moins du monde de ses faits. La paix avant tout. Docteur, cela vous *duit-il*? pour employer le mot de messire de Commynes.

— Tu ne rabats rien de tes prétentions?

— Pas la moindre molécule.

— Et ton dernier mot?

— Prendre ou laisser.

— Je laisse! s'écria le docteur en posant ses pincettes.

— Et moi, je vous quitte, répartit Gérard, en jetant au feu la queue de son cigare.

— N'en parlons plus.

— C'est cela; qu'il n'en soit plus question.

— Nous n'en restons pas moins bons amis?

— Comment donc!

— Au revoir, Gérard.

— Au revoir, docteur.

II.

DE L'UTILITÉ DES EAUX DE BADEN-BADEN.

Six mois après cet entretien, Gérard et le docteur arrivaient en poste à Baden-Baden, et ils descendaient à l'hôtel du *Saunou*. — *Der Saun-Gasthof*, — l'hôtel du confort et de la fashion, celui où on est le moins à l'aise et où l'on paie le plus cher, comme toujours.

Le premier soin fut de souper, de se débarrasser, de se coucher; leur deuxième soin fut de fermer l'œil et de dormir, ce dont ils s'acquittèrent en conscience.

A l'aube du jour, le lendemain, ils se levèrent, descendirent, et bras dessus bras dessous, se nantèrent la petite pègre-

La deuxième et la troisième délibération auront lieu à l'expiration des délais fixés par le règlement.

Art. 2. — Aussitôt après le vote de cette loi, il sera procédé à la formation des listes électorales.

Les élections de l'Assemblée Législative auront lieu le premier dimanche qui suivra la clôture définitive desdites listes.

L'Assemblée Législative se réunira le dixième jour après celui des élections;

Art. 3. — L'ordre du jour de l'Assemblée sera réglé de manière, qu'indépendamment de la loi électorale, la loi sur le conseil d'Etat et la loi de responsabilité du président de la République et des ministres soient votées avant la dissolution.

Art. 4. — Le décret du 11 décembre 1848 est rapporté dans celles de ses dispositions qui sont contraires à la présente loi.

M. Armand Marrast a convoqué aujourd'hui les membres de l'ancienne commission de constitution, pour leur soumettre la question si grave des droits de l'Assemblée et des droits du président de la République, et les engager à donner une interprétation à la Constitution, en présence des tiraillements qui ont lieu entre le président de la République et l'Assemblée. La commission a refusé de s'expliquer, et M. Armand Marrast en a été pour ses démarches.

P. S. — Les rassemblements sont plus nombreux, vers cinq heures, autour de l'Assemblée. On vient d'arrêter un homme qui a crié : *Vive la République démocratique et sociale!*

Des patrouilles assez fortes parcourent quelques quartiers. La séance sera très-longue.

— C'est à la fin de ce mois que tous les travaux de construction, suspendu à cause de l'hiver, reprennent leurs cours dans tout les grands chantiers de l'Etat et de la ville de Paris.

On ne s'attendait pas à ce que...

Le Peuple Souverain avait écrit au citoyen F. V. Raspail pour lui offrir, au nom de la démocratie Lyonnaise, la présence et le concours d'un de nos concitoyens pendant son procès à Bourges.

Nous croyons devoir reproduire la réponse que cet honorable citoyen vient d'adresser à cette feuille ainsi qu'à ses nombreux amis.

Donjon de Vincennes, 1^{er} février 1849.

Citoyens,

Si quelque chose pouvait ajouter à la sympathie que j'éprouve pour nos frères les lyonnais, c'est certainement l'offre généreuse que vous me faites de m'accompagner dans mes nouvelles épreuves, et de venir partager mes nouvelles tribulations. Ce service je le tiens comme reçu et je l'inscris sur le livre de ma reconnaissance.

Mais permettez-moi de vous soumettre quelques considérations qui vous démontreront que le projet n'est pas réalisable.

Je ne saurais accepter d'autres défenseurs qu'un

nation matinale d'urgence; celle qui ouvre les voiles appétives. On ne saurait trop s'imaginer comme les suaves émanations du matin éveillent les houpes nerveuses du palais, prédisposent la langue à la dégustation, et facilitent les capacités de l'épigastre.

Le docteur, mieux pénétré que personne de cette vérité, usait quotidiennement d'une promenade à pied, lorsque le temps voulait bien le lui permettre; et cet exercice, il le renouvelait chaque année, soit à Bade, soit au Mont-d'Or, soit à Luxeuil, où il allait passer la saison. Il aimait d'autant plus les bains qu'il y trouvait toujours des amis, des relations, ou, à défaut, des personnes disposées à se lier avec lui. Le docteur Estival! on le connaissait partout, et partout on le recherchait avec empressement, on le dorlottait, on l'emmitouflait, on avait pour lui mille petites tendresses. C'était un si aimable convive, un conteur si original! Il avait tant vu, il savait tant, et il bavardait de tout et sur tout avec si peu de prétention!

Le déjeuner vint, on déjeuna. M. Estival l'avait fait servir dans sa chambre, au premier. Il aimait la vue; et, de dessus son oreiller, on en avait une admirable: des perspectives infinies, des montagnes boisées, des vallons herbés et peuplés de génisses bucoliques; une églogue en réalité.

Après le déjeuner, Mentor et Télémaque se disposèrent à reprendre une excursion commencée l'année précédente, et ajournée par un grain d'orage. Il faisait un temps magnifique. Un splendide soleil dorait sur tranche les moindres mamelons; une poussière asphyxiante envahissait l'atmosphère; on ne pouvait être plus favorisé.

Des myriades de jeunes femmes, sorties de toutes parts comme un essaim d'abeilles de sa ruche, buquaient des fleurs à droite et à gauche, au milieu des champs, des ravins, des collines, des rochers, des ruisseaux, des prairies, des vergers. Tous les lions de Baden, échappés de leur cage, rugissaient autour d'elles et faisaient amoureusement patte de velours. Ils semblaient avoir résolu de dépenser en un jour une quantité prodigieuse d'esprit, de gants jaunes et de pastilles à la menthe. Ils s'étaient fait tresser la crinière par Heltzer; ils avaient tous mis des gants neufs; ils portaient sur leur chef des chapeaux de

prolétaire, ou un avocat sans diplôme. Or, la haute cour succédant à l'ex-cour des Pairs, refuserait certainement d'admettre à sa barre un homme qui n'aurait d'autre titre pour venir en aide aux opprimés que la droiture de son âme et la confraternité de ses principes, je pense même qu'elle ne le refuserait qu'à cause de ces deux qualités.

Si la cour acceptait le concours fraternel de nos braves et loyaux prolétaires; oh! certes, mon cher collègue, dans ce cas je serais fier de paraître sur le banc des accusés en aussi bonne compagnie. Mais on ne sait encore à qui s'adresser pour s'assurer du fait.

Je vous serre la main avec affection à vous et à tous.

F. V. RASPAIL,

Représentant du peuple:

Voici le discours qu'a prononcé le maréchal Bugeaud devant les autorités civiles et militaires de la ville de Bourges. Il est bon que tout le monde connaisse l'opinion du général en chef de l'armée des Alpes.

Messieurs,

Si quelque chose pouvait me consoler de nos discordes civiles, ce serait la circonstance qui m'amène à faire connaissance avec la ville de Bourges, avec cette noble et antique cité, qui a tant de beaux souvenirs dans l'histoire, et qui, malgré des révolutions multipliées, a su conserver ses mœurs, ses traditions, ses vertus.

Ayant appris que les autorités civiles, les officiers de la garde nationale et ceux de l'armée désiraient m'honorer de leur visite, j'ai demandé à les recevoir tous réunis, comme symbole de l'union qui doit régner entre tous les bons citoyens.

Jamais, Messieurs, cette union ne fut plus indispensable: vous le voyez, les factions n'ont pas renoncé à leurs coupables desseins; elles espèrent s'emparer du pouvoir et imposer à la France leurs absurdes et coupables théories. Mais nous y mettrons bon ordre. Il est impossible que tous les honnêtes gens réunis dans la commune et patriotique pensée d'assurer le maintien des lois ne triomphent pas de ces hommes pervers qui veulent bouleverser la France. (Applaudissements.)

Quant à moi, messieurs, je consacrerai toutes mes forces, toutes mes facultés, et tout ce qui me reste de vie à défendre avec vous l'ordre social, non pas dans l'intérêt exclusif d'une classe privilégiée, mais au contraire, dans l'intérêt de toutes, des riches comme des pauvres... (Applaudissements.) des pauvres encore plus que des riches; car ces perturbations, qui arrêtent partout le travail, attaquent, il est vrai, le bien-être des riches, mais ne leur enlèvent pas leurs moyens d'existence; tandis qu'elles frappent de tout leur poids sur les classes ouvrières qui, ne vivant que du travail journalier, manquent du nécessaire aussitôt que le travail est suspendu. Je crois donc déployer un vrai patriotisme en me dévouant tout entier à la cause de l'ordre.

Florence à grands bords, et, à la main, de microscopiques ombrelles déhanchées; et quant au binocle, néant. La vivacité des rayons solaires en eût rendu l'usage non pas seulement gênant, mais dangereux. Le lion a d'ailleurs bon œil, quand il veut. A défaut d'œil il lui reste un flair excellent.

Gérard et le docteur donnèrent droit dans le tourbillon. Et bientôt ils furent entourés de lions, de panthères et de bas-bleus. Les bas bleus pur sang étaient, il convient de le dire, en minorité. Jamais le grand-duc Louis ne posséda une ménagerie plus complète. On se serait cru au sein de la Guinée et du Sahara.

A cette vue si appétissante, Gérard aspire le vent germanique, se bat les flancs comme un beau roi du désert; et s'étance en bonds brisés dans une allée d'aulnes. Où allait-il? Le docteur suivait à distance.

Une jeune dame, svelte comme une guêpe, légère comme une sylphide, avenante comme une biche, une lionne enfin à la noble encolure, accourait dans la même allée. Gérard la heurte maladroitement; elle, elle se retourne furieuse et prête à montrer les dents. Mais, à la vue du lion féroce:

— Eh! c'est M. Gérard de Sannois! dit-elle, en se courbant et en se faisant soumise comme une esclave devant un tyran.

— Tiens, pensa le docteur, ils se connaissent.

— Eh! c'est aussi ce cher docteur Estival, poursuivit la lionne, en tendant à ce dernier sa jolie petite patte fauve.

De part et d'autre on se salua.

— A quel heureux hasard, dit Gérard, voyons-nous, Madame, le bonheur de vous posséder ici?

— C'est ce dont j'allais m'empresser de vous faire également la demande, ajouta le docteur: à quel heureux hasard?...

— Mon Dieu, répondit la jeune reine des forêts, de son air le plus traitreusement calin, je serais fort embarrassée de vous le dire. Vous le savez, je vais un peu où me porte le vent de mes caprices, où m'entraîne le besoin d'un nouvel air, d'un pays pittoresque, d'une société spirituelle et choisie, toutes choses que l'on est sûr de rencontrer à Baden!...

— Lorsque vous y êtes, ajouta galamment Gérard.

— Pour un lion de plus de dettes que de lettres, ce n'est pas

Il y a, messieurs, une opinion à laquelle j'applaudis, et qui s'est répandue d'un bout de la France à l'autre. C'est que les départements ne doivent plus subir, à l'avenir, la tyrannie des factions de Paris. (Applaudissements réitérés.) Non, nous ne devons pas supporter qu'une poignée de Catilinas, et encore cette comparaison leur ferait-elle trop d'honneur; nous ne devons pas supporter que ces quelques milliers d'hommes pervers ou égarés imposent leurs volontés à l'immense majorité du pays.

Moi, messieurs, j'y suis résolu, si, par impossible, la république rouge venait à triompher un seul jour dans Paris, si elle parvenait à renverser le président de la république, je me mettrais aussitôt à la tête de tous ceux qui voudraient me suivre... (Où! où! nous vous suivrons tous!) pour aller défendre la société. Oui, messieurs, je parlais des premiers, dussé-je m'emmener avec moi que quatre hommes et un caporal... (Applaudissements énergiques.) et je suis fermement convaincu que, de tous les points de la France, de bons et courageux citoyens viendraient se serrer derrière moi.

Voici le texte de l'ordre du jour présenté par M. le général Oudinot, dont la dépêche télégraphique, publiée plus haut, fait mention et qui a été adopté par l'Assemblée nationale.

« L'Assemblée adoptant les conclusions de la commission et considérant que le bulletin offensant a été désavoué formellement par le ministère, passe à l'ordre du jour. »

Le bulletin dont il est question est celui que le *Moniteur* a publié et que la dépêche télégraphique du 4 février a reproduit.

Voici le résumé de la séance du 5 février :

A l'ouverture de la séance, M. Lebreton, questeur, chargé de la défense de l'Assemblée est entré en grand costume dans la salle des séances. Son costume officiel a causé une certaine hilarité.

Le président annonce que MM. Goudchaux, Lamoricière, Havin, Corbon, Billault, Bedeau, ont été nommés vice-présidents. MM. Peupin et L. Perrée ont été nommés secrétaires.

M. le ministre de l'intérieur prend la parole. Il commence par déclarer qu'il craint que la note insérée dans le *Moniteur* n'ait pas été bien comprise par tout le monde. On a pu y voir un défi à l'Assemblée nationale. Il n'en est point ainsi; un changement de ministère est toujours un événement qui peut ajouter aux embarras existants de nouvelles complications. Cette note signifie que tant que le président nous honorerait de sa

déjà si mal trouvé, rumina le docteur.

La lionne rugit d'aise.

— Aurons-nous, dit-elle ensuite aux deux voyageurs, l'avantage de vous conserver ici quelque temps?

— A moins de bourrasque imprévue, nous le pensons, répartit Gérard, fièrement campé sur ses hanches.

— Et moi, grommela le docteur, je ne le pense pas, ne vous en déplaît.

— Comment, Messieurs...

— Avant vingt-quatre heures nous aurons repris la poste et la cheminée de Paris.

— Ce n'est pas possible, s'écria le lion.

— Vous ne parlez pas sérieusement? s'écria la lionne.

— J'en suis désolé; mais je ne joue jamais sur les mots.

— Comment, pas une quinzaine? reprit l'un.

— Pas seulement un jour? reprit l'autre.

— Vingt-quatre heures et rien de plus, répartit M. Estival.

— Docteur, dit la lionne en allongeant ses petites griffes roses, vous y tenez?

— Parbleu!

— Vous ne voulez rien en rabattre?

— Rien.

— Vous ne retirerez pas la décision que vous venez de prendre?

— Je n'abroge jamais mes décrets.

— Docteur, j'en suis désolé à mon tour; mais, je ne saurais vous le dissimuler, nous avons ici près des paysans du Danube qui se piqueraient de plus de courtoisie que vous.

Et soudain elle bondit comme une gazelle effarouchée.

La journée s'avancait, et la chaleur allait en croissant. Mentor et Télémaque, tout en poursuivant leur promenade, arrivèrent à la maison du Chasseur, *Der Jagër haus*, où ils se firent servir pour collation, des œufs frais et du petit vin d'Affenthal, un divin nectar. La collation faite, ils se dirigèrent vers la montagne du Château-Neuf. Une vingtaine de promeneuses étaient assises en rond dans l'avenue des Chênes. Au milieu d'elles trônait notre lionne.

— A propos, dit le docteur à son élève, tu connais donc

confiance, nous resterons au pouvoir par ces seules raisons.

Le ministre entre dans des considérations du plus haut intérêt sur les mesures prises pour le maintien de la tranquillité dans les journées du 29 janvier.

M. Flocon succède à la tribune à M. le ministre et cherche à prouver que les faits qu'il a cités ne se sont point tous passés dans les clubs, mais bien dans des comités électoraux. M. Flocon veut aussi commenter la note du *Moniteur* sur laquelle M. Léon Faucher venait de donner des explications. Il cherche à mettre le président de la république en contradiction avec lui-même.

M. le général Oudinot prend la parole pour soutenir son amendement. Les considérations que le ministre a fait valoir et les explications qu'il a données sur les motifs des armements qu'il a cru devoir faire, lui font désirer que son amendement amène une conciliation. Cet amendement est celui de la commission d'enquête, et il espère qu'il sera adopté. (Assentiment.)

— La plupart des spéculateurs en arrivant en Bourse s'attendaient, en raison des circonstances graves du moment, à de la baisse, ou, tout au moins, à de la stagnation. La Bourse d'aujourd'hui a trompé toutes les prévisions. La rente, après avoir ouvert à peu près aux cours où elle était tombée samedi soir et hier à la petite Bourse du passage de l'Opéra, a retrouvé tout-à-coup une très-grande fermeté, et s'est élevée au-dessus des cours de clôture du parquet de samedi, pour finir à peu près à ces cours, et a, par conséquent, complètement regagné ce qu'elle avait perdu par suite du dernier vote de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire 70 cent. environ. On a donné pour motif à cette remarquable reprise les chances de réussite que paraîtrait avoir un ordre du jour proposé par M. le général Oudinot en faveur du ministère, mais la véritable cause de la hausse est la confiance qu'inspire à la Bourse et au pays, la conduite ferme et énergique du cabinet dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. On n'avait du reste aucune nouvelle de l'Assemblée nationale qui ait pu provoquer le mouvement d'aujourd'hui.

Nouvelles locales.

M. le maréchal Bugeaud est arrivé à Lyon hier à quatre heures du soir.

Il est descendu à l'hôtel de Provence, où est installé l'état-major de l'armée des Alpes.

Prévenu de son arrivée, M. le général Gémeau, M. le

cette dame?

— Moi? répondit Gérard en jouant avec une badine de sautoir, un peu.

— Tu l'as vue?

— A Niederbrunn, l'an dernier; elle y passa la saison.

— Elle se nomme?

— Vous le savez bien, puisque vous la connaissez aussi.

— Je la connais, c'est vrai, mais... de vue seulement.

— Elle se nomme la signora Bianca.

— Une Italienne?

— Une Romaine ou une Lucquoise.

Vers les deux heures de l'après-midi, nos deux touristes étaient revenus à leur point de départ, le front mouillé, les pieds couverts de poussière.

— Gérard, dit le docteur, voici le salon de lecture, entre seul. J'ai quelque petite affaire à terminer en ville. Avant dîner, je reviendrai te prendre.

Le docteur s'éloigna.

Gérard ouvrit la porte et prit place devant une table inondée de brochures. Un vieillard à l'air imposant et calme était là, lisant le *Journal de Francfort*.

— Avez-vous vu ces dames, Monsieur? dit-il d'un ton poli et affable au jeune lion, en posant la feuille allemande qu'il tenait, et en ôtant ses conserves.

— Je viens de les quitter à l'instant, répondit Gérard. Je les ai laissées sous la présidence d'une femme adorable, la signora Bianca.

— Ah! vous la trouvez... agréable?

— Je la trouve divine! Qu'un homme est heureux, Monsieur, de posséder une beauté aussi accomplie!

— J'en puis parler mieux que par oui-dire.

— Bah! dit le lion en riant du bout de ses roussettes babines.

— C'est ma meilleure amie.

— En vérité!

— Voilà bien les jeunes gens, poursuivit gaiement le vieillard; ils s'imaginent que les jolies femmes ne sont faites que pour eux.

Sera continué.

préfet, M. le maire, Mgr le cardinal de Bonald, sont allés lui rendre visite.

M. le maréchal reçoit aujourd'hui à une heure la visite des corps militaires.

Vendredi prochain, il doit passer une revue de toutes les troupes au Grand-Camp.

19 février 81.

Le conseil municipal de la Croix-Rousse s'est occupé, dans sa séance du 6 novembre, de la discussion d'une proposition faite par le citoyen Livou qui a demandé le renvoi de tous les employés de la mairie de cette commune. M. le maire a demandé la nomination d'une commission pour entendre la justification de ces employés accusés d'avoir reçu pour une somme de 17,000 francs de bons reconnus faux; mais plusieurs membres se sont opposés à la nomination de cette commission, et finalement le maire, mis en demeure de se prononcer sur la demande du citoyen Livou et autres, a répondu qu'il ne pouvait y répondre.

Il nous semble que le Conseil aurait mieux encore à faire que de s'occuper de plus ou moins de négligence des employés de la mairie; il devrait procéder, dans la limite de ses attributions, à une enquête dans le but de rechercher les véritables fabricateurs de bons reconnus faux; c'est surtout ce qu'il importerait de connaître.

Dans le compte-rendu de la séance du 8 du même mois, nous voyons que le citoyen Célicourt, du théâtre des Célestins, a demandé l'autorisation d'élever un théâtre sur le territoire de la commune de la Croix-Rousse. Le Conseil a pris cette demande en considération, et a ajourné sa décision jusqu'au moment où le citoyen Célicourt sera en mesure.

— Voici de nouveaux détails sur l'arrestation du sieur Clapisson :

M. Clapisson tient un entrepôt de vins à Serin. On sait que bon nombre de marchands de vins ont un local dans ce vaste emplacement où ils laissent séjourner leurs fûts avant de les recevoir en cave. Le propriétaire avait, à l'entrée un appartement où les clefs de chaque dépositaire étaient pendues à un clou. Il pouvait donc, hors leur présence, et pendant la nuit, pénétrer dans les divers locaux. Depuis quelque temps des plaintes graves avaient été faites par les entrepositaires dont les vins étaient dénaturés au sortir dudit entrepôt. La police de sûreté fut avertie, et dans la nuit de jeudi à vendredi, au moment où, après avoir soutiré une certaine quantité de vin, M. Clapisson se disposait à le remplacer par de l'eau, des hommes apostés d'avance le surprirent en flagrant délit. Dans le trouble où le jeta l'apparition subite de ces témoins peu attendus, et de l'agent de police qui les assistait, il n'entreprit pas de rien nier. Seulement il s'écria, dit-on : Tuez-moi, je suis un misérable.

Arrêté sur-le-champ, M. Clapisson a été conduit au parquet, et de là à la maison d'arrêt.

L'information de cette affaire a été sur-le-champ confiée à M. Mercier, juge d'instruction.

— La lettre suivante a été adressée au Censeur. nous ferons connaître la réponse de ce journal.

M. le rédacteur du Censeur,

Je lis dans votre numéro du 5 février un article concernant le prédicateur des conférences religieuses, de l'église des Cordeliers. Les faits, tels qu'on vous les a rapportés sont complètement faux.

Je laisse de côté les imputations calomnieuses, dont un clergé universellement estimé est l'objet, pour ne parler que de ce qu s'adresse à moi personnellement.

1° Il est faux, complètement faux que j'aie lancé du haut de la chaire une mercuriale quelconque contre l'ordre des choses établies en février.

2° Il est encore plus faux que j'aie glissé quelques mots relatif à Henri V.

Je défie qui que ce soit de citer un seul mot de mon allocution qui eût trait à la politique.

3° Il est faux, complètement faux que les scènes de désordre qui ont eu lieu, aient été provoquées par aucune de mes paroles, puisque le désordre avait été commencé bien avant mon discours.

4° Il est encore faux, complètement faux que je n'aie pu continuer mon discours; les perturbateurs n'ont pu m'empêcher d'aller jusqu'au bout.

Vous avez donc été bien mal informé, monsieur le rédacteur; en conséquence, je vous laisse un délai de vingt-quatre heures, pour prendre des informations plus exactes. Si ce terme écoulé, vous ne rétractez pas formellement, sur chacun de ces points es calomnies dont vous êtes devenu responsable, en leur donnant de la publicité, je vous déclare que je suis résolu à vous demander satisfaction devant la justice.

En attendant, je vous prie et au besoin vous requiers d'insérer textuellement ma lettre dans votre prochain numéro.

Je suis, etc.

Lyon, 6 février 1849.

L'abbé Nègre.

— On nous prie de porter la réclamation suivante à la connaissance de l'autorité :

Lyon, le 6 février 1849.

Monsieur,

Le cours de physique de la Faculté des Sciences, de Lyon, étant sujet à des suspensions qui se renouvellent trop fréquemment, j'ai recours à votre journal, pour réclamer contre ces interruptions, qui privent un auditoire nombreux des savantes leçons de l'honorable professeur chargé de cette spécialité.

J'ai l'honneur, etc.

L. FAURE.

AFFICHAGE PUBLIC

ET

FABRIQUE DE BOITES A TAMPON

avec Encre de différentes couleurs.

Le sieur G. ANDRÉ, ouvrier imprimeur, a l'honneur de prévenir Messieurs les Notaires, Avoués, Chefs d'administrations, Huissiers et généralement toutes les personnes qui ont recours à la publicité par voie d'affiches, qu'il se charge de l'impression et de la pose d'imprimés de toutes natures, dans la ville de Lyon et ses faubourgs.

Ce genre de travail exigeant les soins d'un homme consciencieux, le sieur G. ANDRÉ ose espérer que le zèle et la régularité qu'il continuera d'apporter dans son service, lui mériteront la confiance dont on voudra bien l'honorer.

Depuis long-temps, il fabrique des BOITES A TAMPON pour cachets en relief, de plusieurs genres et quarts, avec encre de différentes couleurs, lesquelles ont été adoptées par plusieurs Administrations et la Fabrique, vu l'indélébilité de cette encre sur les étoffes. Il tient aussi des Tampons sans boîtes, répare les vieux et se charge de la confection des cachets.

Il se charge aussi de la distribution des Lettres de part, Circulaires, Cartes de visites, etc., avec exactitude et célérité.

Prix modérés.

Son Bureau est petite rue Longue, 1, angle de la rue des Boitiers, à Lyon.

A VENDRE une collection du grand *Moniteur* bien complète de 1826 à 1844; on la diviserait au besoin par années; prix très-modéré. — S'adresser au bureau du *Nouvelliste Lyonnais*, petite rue Longue, n° 1.

LYON. IMPRIMERIE DE DUMOULIN ET KONEZ,

rue Saint-Côme, 6.